



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
29	23	26

L'an 2017, le 14 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-Sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur ETHORE Bernard**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2017.

Présents : M. ETHORE, Mme GRUEL, M. DURAND, Mme LEROY, M. HERCOUET, Mme DEMAY, M. BERTHELOT, M. HEBERLE, Mme GUILLARD, M. GOUILLET, Mme ROBIN, Mme PERSAIS, M. FRESNEL, Mme POIRIER, Mme LANGLOIS, M. TARDIF, M. BERTRAND, M. MOISAN, Mme DUMAND, M. MEHU, M. GUERARD, M. RIBAUT et M. POULAIN.

Excusés ayant donné procuration : M. GUERMOND à Mme GUILLARD. Mme BRIONNE à Mme LEROY. M. MAUMONT à M. POULAIN.

Absents : Mme LE PENNEC, Mme RICHARD et M. DECILAP.

A été nommée secrétaire : Mme POIRIER Thérèse.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017 à l'unanimité.

2017-1412-150 – Administration générale - location des salles communales - tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur HÉBERLÉ Xavier, Adjoint, expose :

Considérant les coûts de fonctionnement afférents aux salles du Centre Culturel Brocéliande et à la salle Iris en Mairie ;

Vu l'avis de la Commission "Vie Associative" du 1^{er} décembre 2017 qui propose une augmentation de 1% des tarifs appliqués au Centre Culturel Brocéliande et ceux de la salle Iris en Mairie ;

Considérant la nécessité de rendre plus lisible (simplification) les tarifs de location des salles communales, il est proposé de supprimer des tarifs non utilisés ;

Centre Culturel Brocéliande (ANNEXES I et II)

Il est proposé les tarifs suivants pour les salles du Centre Culturel Brocéliande.

ANNEXE I

	Associations Bréhalaises		Associations extérieures	Particuliers Bréhalais	Particuliers extérieurs	Noces d'Or	C.E. Bréhalais	C.E. extérieurs	Réveillons (24 et 31 décembre)	Nettoyage
	tarif de base	demi-tarif								
Salle "Le Grillon"	52,40 €	26,20 €	141,10 €	74,50 €	223,20 €		107,00 €	274,50 €	350,00 €	63,10 €
Hall	46,00 €	23,00 €	124,40 €	65,20 €	195,10 €	0,00 €	94,70 €	243,00 €	300,00 €	88,60 €
Salle "Viviane"	64,60 €	32,30 €	174,20 €	91,50 €	274,10 €	64,60 €	133,20 €	342,40 €	400,00 €	62,90 €
Scène "Glenmor"	13,90 €	7,00 €	37,50 €	20,00 €	60,40 €	13,90 €	28,00 €	71,60 €	100,00 €	15,30 €
Salle "Merlin" (ou "Viviane") et Hall	109,00 €	54,50 €	294,40 €	154,90 €	464,50 €	109,00 €	224,80 €	577,40 €	600,00 €	150,80 €
Cuisine	90,40 €	45,20 €	244,70 €	128,60 €	385,60 €	90,40 €	187,40 €	481,40 €	500,00 €	37,80 €
Salles "Xavier Grall" et "Pierre Jakez Hélias"	46,00 €	23,00 €	124,40 €	65,20 €	195,10 €	46,00 €	94,70 €	243,00 €	300,00 €	37,80 €
Tribune	35,60 €		101,30 €				35,60 €	101,30 €		
Vaisselle Salle X. Grall	36,30 €									

*tarifs arrondis au centième supérieur

ANNEXE II

Nonobstant les tarifs indiqués en ANNEXE I il a été convenu ce qui suit :

- A l'occasion de leur première utilisation annuelle, les associations Bréhalaises bénéficieront :**
 - d'une location à titre gratuit pour une utilisation sans perception de droit d'entrée.
 - d'une location à demi-tarif en cas d'utilisation donnant lieu à la perception de droits d'entrée.

Au-delà de cette première mise à disposition, il leur sera appliqué plein tarif à l'exception des manifestations indiquées à l'article 3.
- Dans le cas des Réveillons (Noël, Nouvel An) l'utilisation des salles communales sera autorisée jusqu'à 7 heures du matin.**
Un tarif réveillon est appliqué.
- La mise à disposition des salles sera consentie à titre gracieux pour les associations Bréhalaises et collectivités locales** lors des manifestations suivantes :
 - Assemblées générales,
 - Arbres de Noël,
 - Vins d'honneur des noces d'or,
 - Réunions des classes,
 - Réunions et expositions dans le cadre des activités des associations locales.
- Le vidéoprojecteur, écran et la sono** sont réservés et mis **gratuitement**, à la disposition des associations, collectivités locales et comités d'entreprise.
- La mise à disposition des salles communales sera consentie à titre gracieux** lors des rassemblements liés aux obsèques.

- 6. Les manifestations organisées par des associations bréhalaises à but humanitaire** ainsi que celles **bréhalaises** ayant pour vocation de servir une **œuvre reconnue d'intérêt général** (ex. : Téléthon ...) bénéficieront de la gratuité des salles à condition que l'intégralité des bénéfices soit reversée à l'œuvre humanitaire ou d'intérêt général concernée. Une attestation écrite sur l'honneur devra impérativement être remise par l'organisateur au moment de la réservation de(s) la salle(s).
- 7. Le nettoyage sera systématiquement facturé** sauf dans le cadre d'utilisations régulières hebdomadaires et leur spectacle et autres manifestations liés ne donnant pas lieu à des droits d'entrée, d'assemblées générales, d'arbres de Noël, de vins d'honneur des noces d'or, d'œuvres humanitaires et de rassemblements liés aux obsèques.
- 8. En cas de non utilisation effective de la salle**, le nettoyage ne sera pas facturé mais uniquement la location.
- 9. Les organisateurs qui n'auront pas nettoyé et ni rangé les tables et chaises et qui n'auront pas effectué le tri sélectif** se verront appliquer des pénalités suivantes :
- nettoyage des tables sur chariots non effectué : 20 € par chariot,
 - rangement des tables et des chaises non effectué : 85 €,
 - tri sélectif non fait ou mal fait : 30 €.

Salle Iris en Mairie

Les nouveaux tarifs proposés pour la Salle Iris située en Mairie sont les suivants :

INTITULE	TARIFS 2018*
Location aux administrés, aux comités d'entreprise, aux syndicats... (1 journée)	121,10 €
Location aux administrés, aux comités d'entreprise, aux syndicats... (1/2 journée)	60,60 €

*Arrondi au centième supérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve les nouveaux tarifs réévalués proposés ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la location des salles communales du Centre Culturel Brocéliande et la salle Iris en mairie.***

Affaire inscrite à l'ordre du jour
Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard ETHORE